

REGLEMENT INTERIEUR

ADHESION

Pour devenir adhérent, il faut avoir rempli son dossier d'adhésion fourni par le club, réglé sa cotisation en début de saison et fournir impérativement un certificat médical. (tampon et signature du médecin sur le passeport sportif + mention *apte à la compétition*)

Vous devenez alors adhérent au Judo Club Saint-Vallierois et licencié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées. (FFJDA)

La régularité aux entraînements est indispensable pour la progression.

Merci de prévenir le professeur en cas d'absence prolongée ou d'arrêt définitif.

AU DOJO

Les parents doivent accompagner les enfants devant le vestiaire 5 minutes avant le début du cours et les récupérer rapidement au même endroit après la fin du cours.

Il est de la responsabilité des parents de vérifier la présence du professeur.

Le club n'est plus responsable des enfants en dehors des horaires de cours.

Le professeur répondra aux questions des parents soit avant, soit après le cours, en fonction de sa disponibilité.

Ne pas amener d'objets de valeur, le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

TENUE ET HYGIENE DU JUDOKA

Judogi (kimono) propre, ceinture.

Une paire de tongs ou de chaussons pour se rendre du vestiaire aux tatamis.

Une bouteille d'eau (0,5 litre).

Ongles propres et courts pour ne pas se blesser ou blesser mon partenaire.

Cheveux longs attachés au moyen d'un élastique ne comportant pas de partie rigide.

Le port de bijoux ou autres accessoires est interdit.

ASSURANCE

En cas d'accident nécessitant un transport à l'hôpital lors d'une compétition, le professeur accompagnateur n'est pas habilité à faire sortir les mineurs de l'hôpital. Dans ce cas les parents devront se déplacer pour faire sortir leur enfant de l'hôpital.

Si l'enfant se blesse dans le cadre de l'activité judo, il est nécessaire de demander au professeur un imprimé de déclaration d'accident, à remplir et à signer par les parents puis à remettre au professeur dans un délai de 48 heures.

Pour tout complément d'information concernant l'assurance proposée avec la licence, veuillez consulter l'affichage dans le hall du gymnase.

COMPETITONS

Le club participe à des compétitions tout au long de l'année. Toutes ces manifestations ne sont pas obligatoires mais fortement conseillées afin d'entretenir la motivation.

C'est le professeur qui inscrit les enfants aux compétitions. Si votre enfant ne peut pas participer, il est impératif de prévenir le professeur.

Pour participer aux compétitions, il est nécessaire de posséder un passeport sportif en règle. (demande de formulaire au professeur, tarif : 12€ + 2 timbres, validité 8 ans)

SIGNATURES

Je déclare avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur, DATE : ____ / ____ / ____

LE REPRESENTANT LEGAL

LE JUDOKA